

Égalité Fraternité

Baccalauréats général et technologique Session 2024 Candidats Cned libre ou individuels Inscriptions aux épreuves terminales, épreuves ponctuelles de contrôle continu et aux

Rectorat de l'académie de Poitiers

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Division des examens et concours

Bureau des examens de l'enseignement général et technologique

DEC 2

Affaire suivie par

Christèle Aubert responsable du bureau 05 16 52 64 23 responsable.exagt@ac-poitiers.fr

Baccalauréat général

bac.general@ac-poitiers.fr Muriel Chessé 05 16 52 64 26 Michel Bourdier 05 16 52 64 25 Jade Martin 05 16 52 64 24

Baccalauréat technologique

bac.techno@ac-poitiers.fr Charlie Belot-Roy 05 16 52 64 29 Pauline Jugieau 05 16 52 64 28

Rectorat de l'académie de Poitiers

22 rue Guillaume VII le Troubadour CS 40625 86022 POITIERS CEDEX

Date: le 16 octobre 2023

Destinataires

Pour attribution

- candidats individuels
- candidats inscrits au Cned (inscription libre)

épreuves anticipées par dérogation

Sommaire

- 1/ Préinscription : adresse de connexion Internet
- 2/ Dates de préinscription
- 3/ Quelles rubriques renseigner?
- 4/ Précisions importantes
- 5/ Aménagements d'épreuves destinés aux candidats présentant un handicap
- 6/ Journée défense et citoyenneté JDC
- 7/ Informations réglementaires
- 8/ Publication des résultats
- 9/ Education physique et sportive épreuves ponctuelles obligatoires
- 10/ Renseignements complémentaires

Annexes

- Arrêté académique du 9 octobre 2023 portant ouverture du registre des inscriptions
- Informations générales sur l'examen : Consultez ce document avant d'effectuer votre préinscription. Il donne de nombreuses

informations réglementaires importantes. 🗥



- Tableaux récapitulatifs des épreuves
- Guide candidat Cyclades

Site ministériel de référence : Eduscol

http://eduscol.education.fr / rubrique « scolarité de l'élève »

La présente circulaire vise à préciser les modalités retenues pour l'inscription des candidats individuels (y compris ceux du CNED en inscription libre) aux épreuves terminales¹, aux épreuves ponctuelles de contrôle continu² et aux épreuves anticipées par dérogation³ de la session 2024 des baccalauréats général et technologique.

🗥 Pour s'inscrire à la session 2024 du baccalauréat, les candidats doivent avoir subi **obligatoirement** l'ensemble des épreuves anticipées ou bénéficier d'une dérogation prévue par les textes réglementaires et accordée par la rectrice de l'académie de Poitiers, les autorisant à présenter les épreuves anticipées par dérogation en même temps que les épreuves terminales.

1/ PRÉINSCRIPTION: ADRESSE DE CONNEXION INTERNET

Respecter la forme des caractères : https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/

2/ DATES DE PRÉINSCRIPTION

Du mardi 7 novembre - 9h00 au vendredi 24 novembre 2023 - 18h00.

3/ QUELLES RUBRIQUES RENSEIGNER?

① - Candidats inscrits dans l'académie de Poitiers à la session 2023

Vous devez vous connecter sur votre compte Cyclades avec votre identifiant et votre mot de passe de la session 2023.

Seules les rubriques à choix doivent être complétées.

② - Candidats venant d'une autre académie ou s'inscrivant pour la première fois dans l'académie de **Poitiers**

L'adresse de connexion Internet mentionnée ci-dessus vous permet de créer un compte utilisateur sur l'application Cyclades. Une adresse mail valide vous sera demandée obligatoirement pour confirmer la création de votre compte candidat.

Toutes les rubriques doivent être complétées.



🗥 Choisissez bien votre statut d'inscription. En cas de doute, contactez le rectorat.

Vous êtes	Votre situation	Vous choisissez
Candidat individuel	Vous habitez en Charente	INDIVIDUELS DEPARTEMENT 16
Ou	Vous habitez en Charente-Maritime	INDIVIDUELS DEPARTEMENT 17
inscrit au Cned en cours à la carte ou en classe complète à inscription libre	Vous habitez dans les Deux-Sèvres	INDIVIDUELS DEPARTEMENT 79
	Vous habitez dans la Vienne	INDIVIDUELS DEPARTEMENT 86



Vous devez valider votre inscription.

Notez vos identifiant et mot de passe : ils vous permettront d'accéder à votre compte candidat Cyclades.

4/ PRÉCISIONS IMPORTANTES

Après l'enregistrement de votre inscription dans Cyclades, vous devez vérifier et valider en ligne votre récapitulatif d'inscription. Les pièces justificatives⁴ seront à télécharger dans Cyclades au plus tard le vendredi 1er décembre 2023, rubrique « Mes justificatifs » sous peine d'annulation d'inscription.

Cette inscription est un acte personnel. Les candidats qui acceptent qu'un tiers procède à leur inscription, le font à leurs risques et périls.

Si vous n'avez pas pu modifier certaines données en ligne, pensez à les corriger en rouge sur votre récapitulatif d'inscription que vous pouvez éditer afin de nous le faire parvenir pour rectification par la Dec 2.

Les démissions seront prises en compte par le rectorat (Dec 2) jusqu'au 6 mars 2024 et les demandes de transfert de dossier vers une autre académie jusqu'au 1er avril 2024 (date nationale).

¹ Philosophie, Grand oral, Enseignements de spécialité (EDS - écrits, oraux et pratiques le cas échéant)

² Histoire-géographie, LVA, LVB, Enseignement scientifique (Bac général), Mathématiques (Bac technologique) Enseignement moral et civique, EPS, EDS non poursuivi le cas échéant.

³ Français écrit et/ou oral subies en même temps que les épreuves de terminale

⁴ Les pièces justificatives requises sont précisées dans la rubrique « Mes documents » dans votre espace Cyclades

5/ AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DESTINÉS AUX CANDIDATS PRÉSENTANT UN HANDICAP

La note d'information relative aux modalités de constitution et de transmission des dossiers de demande d'aménagement d'épreuves pour les examens est disponible sur le site internet de l'académie de Poitiers. https://www.ac-poitiers.fr/mesures-destinees-aux-candidats-en-situation-de-handicap-121802

6/ JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ - JDC

Vous devez être en mesure de justifier votre situation vis à vis de la journée défense et citoyenneté (JDC). Aucun justificatif ne sera demandé par le rectorat (Dec 2) pour votre inscription.

7/ INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez des informations réglementaires utiles à votre inscription dans le document « Le Bac infos générales », notamment aux paragraphes :

- F Conservation du bénéfice de notes
- G Cas des candidats déjà titulaires d'un baccalauréat
- H Cas dérogatoire des candidats admis à subir les épreuves anticipées en même temps que les épreuves terminales

8/ PUBLICATION DES RÉSULTATS

Un candidat qui n'autorise pas la communication de ses résultats d'examen, en vue d'une publication par la presse ou sur les sites Internet de sociétés de droit privé ne verra pas apparaître son nom dans la liste des bacheliers publiée dans les journaux et sur les affichages privés sur Internet.

En revanche, ses résultats seront publiés sur le site Internet de publication académique des résultats des examens et concours.

9/ ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - EXAMEN PONCTUEL TERMINAL OBLIGATOIRE

Vous devez choisir deux épreuves dans la liste nationale des activités ci-dessous.

Liste nationale des activités Cf. Bulletin officiel n° 36 du 03/10/2019	Lieux des épreuves - IMPORTANT	
Demi-fond	Il peut n'y avoir qu'un seul site académique d'épreuves, pouvant impliquer un déplacement voire une nuit d'hôtel. (convocation à partir de 7h40).	
Danse		
Tennis de table	Si les épreuves sont organisées sur la journée complète, vous devrez prévoir une collation pour le midi.	

10/ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les conditions et modalités d'inscription, vous pouvez contacter les gestionnaires de la Dec 2 du rectorat de Poitiers aux numéros suivants :

- baccalauréat général : **2** 05 16 52 64 26 ou 05 16 52 64 25 ou 05 16 52 64 24
- baccalauréat technologique : **a** 05 16 52 64 29 ou 05 16 52 64 28

Pour la rectrice et par délégation, Le chef de la division des examens et concours.

Fabien Emmanuelli